

Une précision sur la famille Tillion à Allègre et la gendarmerie

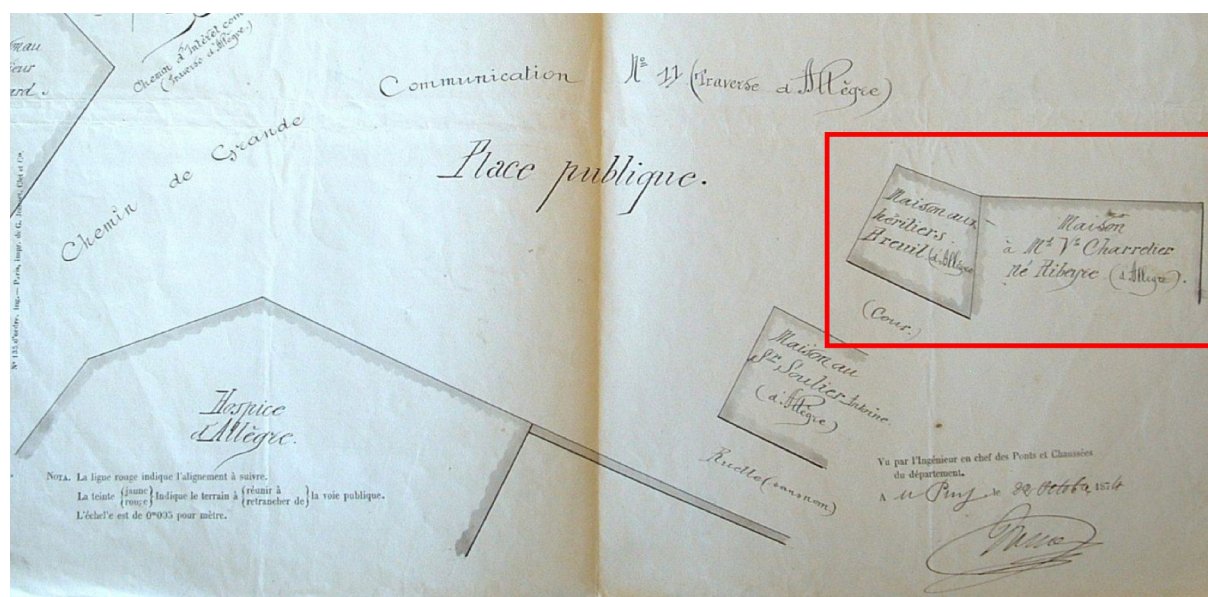
Si un raccourci à l'avantage de réduire la distance, ou la longueur, il a l'inconvénient de faire passer celui qui l'emprunte à côté de certaines choses. Par la suite, les reprises des raccourcis font oublier le chemin le plus long et ce qu'il révèle, omission qui peut conduire à l'erreur.

La famille Tillion n'a jamais habité dans la caserne de gendarmerie d'Allègre. Rassurez-vous, c'est bien sur le bon bâtiment qu'a été apposée la plaque commémorative, en 2007, car depuis deux bâtiments distincts ont été réunis, n'en forment qu'un seul, depuis les années 1930.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, d'écrire quelques pages intitulées : « Allègre - Mais où habitait la famille Tillion ? », je disais qu'en août 1925, Victor Pagès, propriétaire du bâtiment qui abrite la caserne de gendarmerie fait savoir qu'il ne renouvellera pas le bail à son expiration (30 juin 1928) car il veut le vendre. Le Conseil Général décide d'en faire l'acquisition et de l'aménager. La vente qui a lieu le 8 février 1927, nous révèle que s'il y a bien *un corps principal de bâtiment à usage de caserne de gendarmerie* il y a également *un autre bâtiment adossé au précédent en angle à l'aspect ouest par un mur mitoyen, à usage d'habitation* avec rez-de-chaussée et deux étages. Ce second "bâtiment" est loué séparément. Nous employons le mot "bâtiment" car il existe deux origines de propriété différentes, mais l'ensemble ne forme, extérieurement, qu'un seul immeuble. Le premier appartient en partie à Victor Pagès, il provient par héritage de sa première femme, Léocadie Ribeyre, suite à la succession d'Eugénie Charretier (décédée le 19 novembre 1878), épouse de Jean-Pierre Ribeyre (décédé le 19 septembre 1859), Eugénie Charretier aurait *durant son veuvage [...] fait édifier ledit bâtiment sur un terrain à elle propre*¹ ; le second lui *appartient en propre comme l'ayant lui-même édifié*².

1- Construction à situer donc entre 1859 (plutôt après) et 1878 (plutôt avant). Un plan de 1874 montre que cette maison existait à cette date.

2- Le plan de 1874, évoqué à la note précédente, indique cette maison appartenant aux héritiers Breuil [sic]. En 1825, le bâtiment était propriété de Baptiste Breul dit Jean-Mathieu, cabaretier. V. Pagès fait l'acquisition de cette propriété [N° 210 du cadastre] le 1^{er} février 1899 auprès « des consorts Armand-Breuil ». La matrice cadastrale indique comme date d'entrée 1900, sortie 1901, avec mention "démolie". On retrouve la côte en 1904. La maison achetée n'était pas dans l'alignement de la caserne. Il y a eu démolition et reconstruction dans l'alignement.



Plan de 1874 réalisé lors du projet de construction du poids public.

Un acte de vente très précis

L'extrait de l'acte de vente passé devant le notaire Chossegros, le 8 février 1827, mérite d'être cité pour faire disparaître tous les doutes :

Les immeubles ci-après sis à Allègre :

A) - **Un corps principal de bâtiment** à usage de caserne de gendarmerie à cheval, sis à Allègre en bordure par trottoir du chemin de grande communication numéro quarante, se composant d'un rez-de-chaussée en façade du chemin susdit à l'aspect nord-ouest, comprenant sellerie, cuisine, chambres sur le derrière, logement du chef de brigade ; au premier et au second étage logements pour les gendarmes, au-dessus galetas ; en sous-sol du rez-de-chaussée, magasins à fourrages et à avoine, caves ; en dessous faisant rez-de-chaussée sur la cour en façade sud-est, écurie, cour, passages, aisances, dépendances, le tout faisant partie du **N° 209, lieu-dit Allègre de la section E** du plan cadastral de la commune d'Allègre, d'une contenance approximative d'après les titres de un are quatre-vingt-dix centiares tant pour le sol de bâtiments que cour et aisances. L'immeuble est bâti en pierre couvert de tuiles.

B) - **Un autre bâtiment adossé au précédent en angle à l'aspect ouest par un mur mitoyen**, à usage de maison d'habitation, comprenant un rez-de-chaussée en contrebas à usage de dépôt et de magasin au-dessus un autre rez-de-chaussée à niveau de la route par trottoir, à usage d'appartements, ainsi que premier et deuxième étage, au-dessus galetas ; le tout bâti en pierres couvert de tuiles, porté à la section E du plan cadastral sous le **N° 210**, lieu-dit les Valentins, d'une contenance approximative avec toutes aisances d'environ quarante mètres carrés.

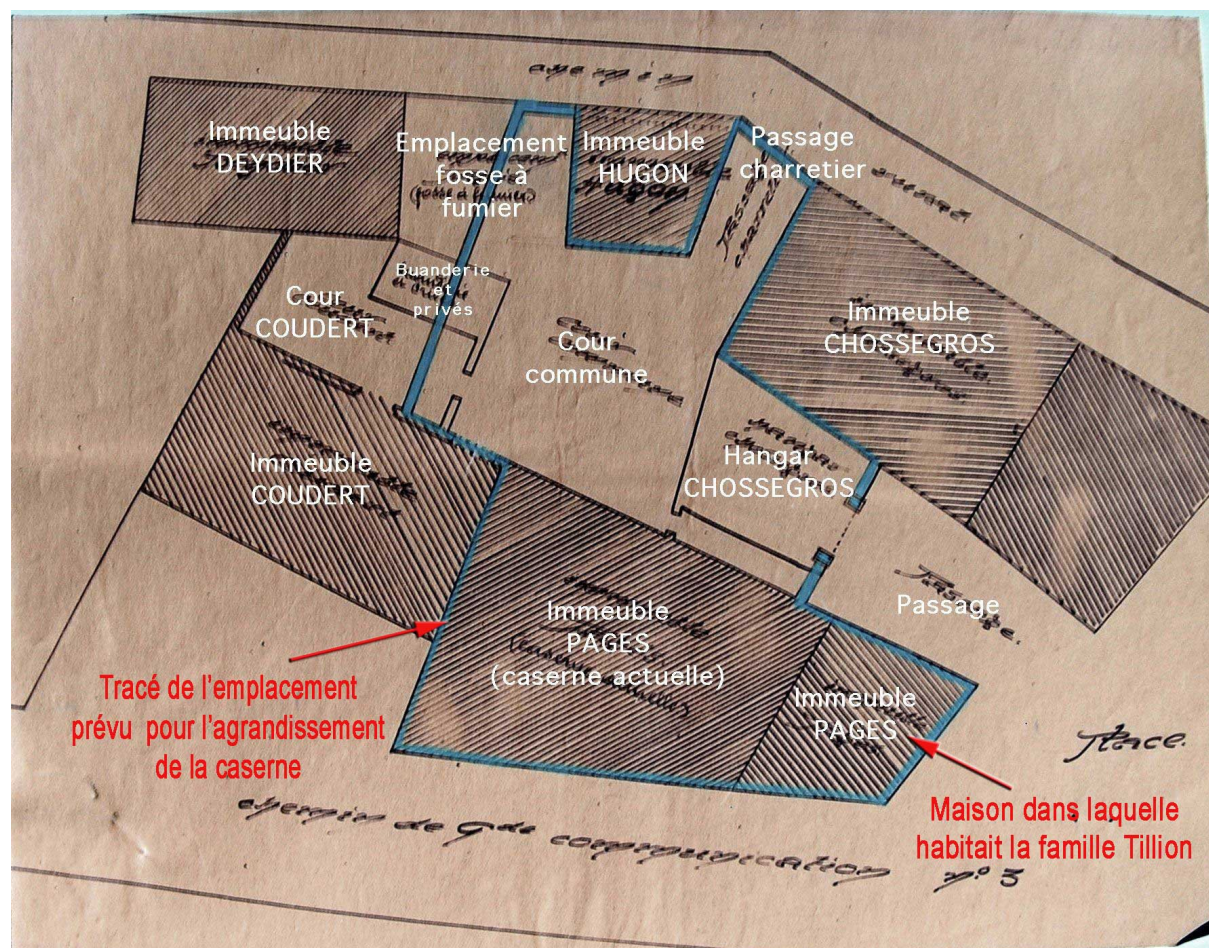
Les immeubles sus dits formant un entier tènement de maison, cour passages, aisances confinant au nord-est chemin de grande communication N° 40, du couchant terrain communal, du sud-ouest et sud bâtiment Chossegros passage, maison Hugon et à l'est Deydier et Alphonse Coudert³.

Des plans précis

Le cadastre d'Allègre permet de retrouver ces deux logements :

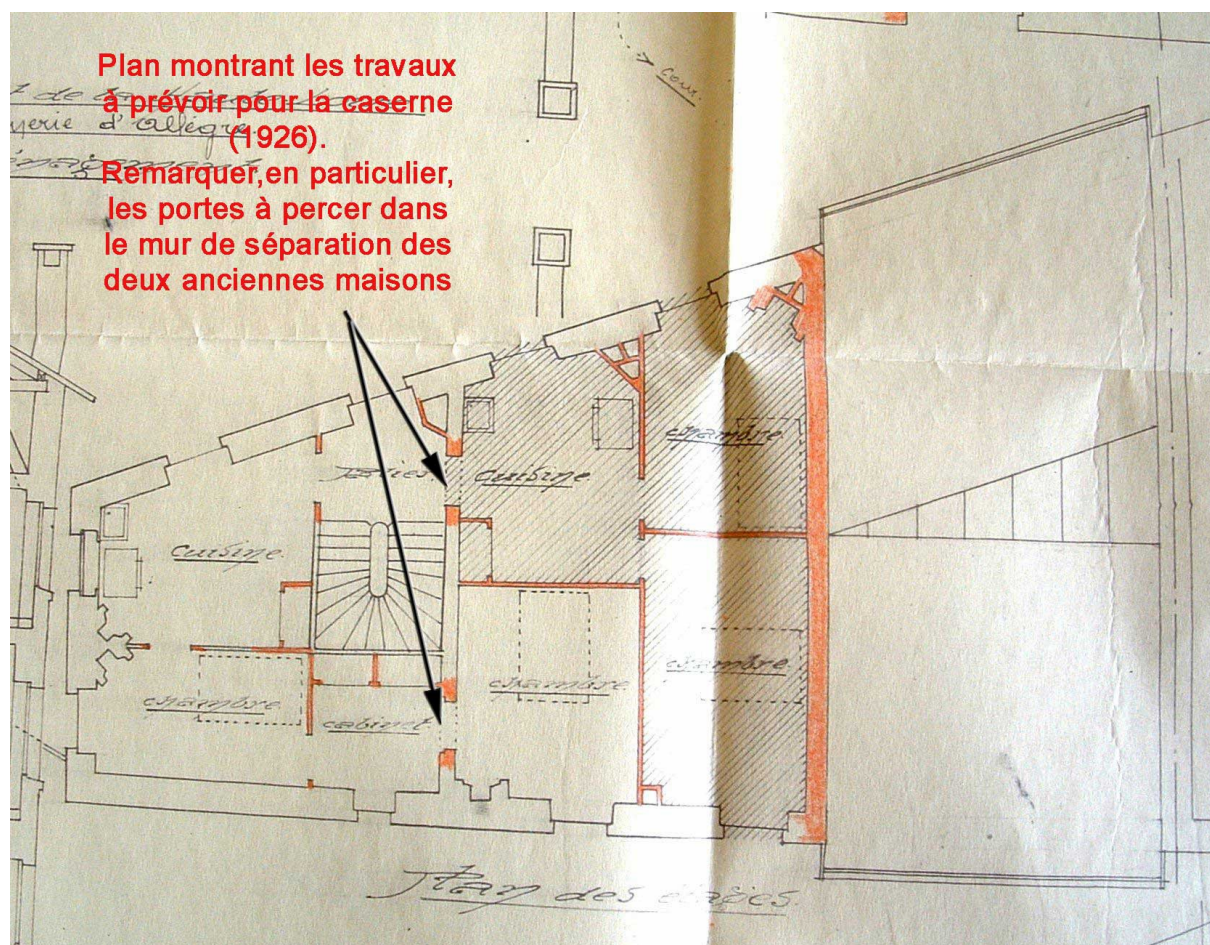


Ces deux éléments qui forment une même “maison” se retrouvent bien sur les plans de l’architecte départemental Gustave Roux, chargé d’étudier les propositions pour agrandir la caserne, trouver les solutions et ensuite, exécuter les travaux. Cet aménagement utilisera d’autres propriétés, qui seront également acquises, pour réaliser la caserne de gendarmerie d’Allègre.



Plan dressé par l'architecte départemental Gustave Roux, proposant les acquisitions à réaliser pour agrandir la gendarmerie. Les indications en blanc sont les copies plus lisibles des mentions portées par l'architecte. On voit nettement que la caserne « caserne actuelle » se poursuit par un « immeuble Pagès » qui correspond à la maison dans laquelle habitait la famille Tillion. Donc, visuellement, on a bien l'impression d'un seul immeuble, en réalité il y a séparation, la famille Tillion n'habitait pas dans la caserne, mais dans une maison mitoyenne (appartenant au même propriétaire) qui, après la vente de l'ensemble va permettre l'agrandissement de la caserne.

Le plan d'aménagement intérieur montre parmi les travaux à réaliser, les portes à percer dans le mur autrefois séparatif des deux maisons pour n'en faire désormais qu'une seule.



Plan d'aménagement de l'intérieur de la caserne nouvelle

La famille Tillion n'a pas habité dans la caserne de gendarmerie quand elle résidait à Allègre, elle logeait dans une maison mitoyenne, appartenant au même propriétaire et c'est lors de la vente de cet ensemble que la caserne, agrandie, a réuni les deux éléments, formant la nouvelle caserne de gendarmerie qui reste à cet endroit jusqu'à son transfert à l'emplacement actuel ; elle devient alors immeuble de l'OPAC.

René BORE

Avril 2016